

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-04-17-00435 Référence de la demande : n°2020-00435-050-001

Dénomination du projet : 62 - CNRS la Rochelle : Mouettes tridactyles

Lieu des opérations : -Département : Pas-de-Calais -Commune(s) : 62200 - Boulogne-sur-Mer.

Bénéficiaire : Chastel Olivier **Centre d'Etudes Biologique de Chizé (CEBC), CNRS-Université de La Rochelle (UMR7372)**

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le projet vise la capture de 40 Mouettes tridactyles faciles d'accès pour marquage, prise de sang et prélèvement de plumes pour les juvéniles avec lâcher immédiat pour étudier la présence ou non de contaminants de type poly-perfluoroalkylés PFAS dans leur corps. Cette opération est ponctuelle et réalisée de la mi-mai à la mi-juillet 2020. L'encadrement scientifique de cette opération apporte toute garantie vis-à-vis de la survie des oiseaux concernés et de la colonie dont ils sont issus.

Le CNPN ne voit aucune contre-indication et se range aux réserves émises par la DREAL Hauts-de-France et le parc marin concerné et apporte un avis favorable à cette opération.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 22 juin 2020

Signature :

